

Les déchèteries

Ouvertes du lundi au samedi
de 8h à 18h hors jours fériés.

DÉCHÈTERIE DE L'ÉTANG-SALÉ

123, Allée Montaignac

DÉCHÈTERIE DE SAINT-PIERRE

R.N.2 Pierrefonds

DÉCHÈTERIE DE CILAOS

Rue du Brûlé Marron

DÉCHÈTERIE DE PETITE ÎLE

13, Allée des Pâquerettes

N°Vert 0 800 501 501

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

LES APPORTS POSSIBLES (GRATUITS LIMITÉS À 2M³ PAR PERSONNE ET PAR JOUR)



ENCOMBRANTS



DECHETS VERTS



METAUX



GRAVATS/INERTES



VERRES



CARTONS



PLASTIQUES



DEEE



LAMPES

LES DÉCHETS SPÉCIAUX ACCEPTÉS



PILES
ET ACCUMULATEURS



HUILES DE VIDANGE

les DEEE

Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques

COMMENT S'EN DÉBARASSER ?

Donner, Réparer, Réutiliser

OU

Loi du 1 pour 1 : Ramener son matériel électroménager
au magasin lorsque l'on en rachète un nouveau

OU

Déposer en déchèterie



COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



ECO
EMBALLAGES



CIVIS Officiel



CIVIS TV

N°Vert 0 800 501 501

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE



JOURS

Du **lundi** au **samedi**



HORAIRES

De **8h00** à **18h00**

Fermées les dimanches et jours fériés.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Les déchets doivent être triés et répartis dans les contenants spécifiques.



DÉCHETS VERTS



CARTONS



DÉBLAIS / GRAVATS



ENCOMBRANTS



MÉTAUX



VERRES



DEEE



HUILES DE VIDANGE



LAMPES



PILES ET
ACCUMULATEURS



TEXTILES
CHAUSSURES

Les usagers doivent respecter l'état de propreté de la déchèterie.
Dans le cas contraire : l'utilisateur doit nettoyer les déchets résiduels
issus de son dépôt !



LES DÉCHETS INTERDITS



AMIANTE / CIMENT



PNEUMATIQUES



BOIS DE PALETTE



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



BOUTEILLES DE GAZ



CARTOUCHES ENCRE



EXTINCTEURS



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES

Ordures ménagères résiduelles, déchets carnés, carcasses de voiture, ...
Liste non exhaustive !

LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Accès **réservé** aux particuliers résidant sur les communes membres de la CIVIS
et les professionnels sous certaines conditions.

Par personne par jour :

2m³

10L huiles minérales

5 lampes

Limitation des apports :



Les apports sont **GRATUITS**.

Entrée **règlementée** soumise à l'**autorisation** de l'agent



L'agent peut **refuser** tout apport de déchets, y compris les déchets acceptés,
si ces déchets représentent un problème pour la **gestion** ou la **sécurité** du site.

Pour quelles raisons ?
exemples :



Saturation des bennes



Sur fréquentation

En cas de désaccord : la voix de l'agent est **prépondérante**.

Enfants de -16 ans
restent dans les véhicules.



Descente dans les bennes
et récupération interdites.



Véhicules autorisés
PTAC ≤ 3,5 t
largeur ≤ 2,25 m



Priorités aux piétons



À LA DÉCHÈTERIE COMME AILLEURS : Place à la sécurité !



Ne pas escalader
les garde corps
ou murets.



Déchargement terminé
= quitter le site



Consommation, distribution ou être sous
l'influence de stupéfiant ou alcool interdites.



Vous avez encore des questions ?

N°Vert 0 800 501 501

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Guide pratique des déchèteries de la CIVIS

Trions



Valorisons

Recyclons